ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Une politique pour l'année de la mer

Question écrite n° 4719

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des outre-mer, sur l'année de la mer. Initiée par le chef de l'État pour souligner la prochaine Conférence des Nations unies sur l'océan, qui se tiendra à Nice en juin, cette année de la mer a pour but de lancer une prise de conscience collective, au-delà des seuls territoires marins, pour « faire connaître ce sujet et faire aimer » les océans. Or il faut reconnaître que la France peine à définir une grande politique maritime pourtant incarnée par la présence oubliée des outre-mer sur plusieurs océans de la planète. Il lui demande donc si, à cette occasion, il ne serait pas opportun de prendre de grandes initiatives. En particulier, la ratification du traité BBNG - traité des Nations-Unies pour la protection de la mer - est encore au stade du « vide juridique » concernant 60 % de la surface océanique. En effet, signée par 106 États, seulement 16 l'ont ratifié, dont la France. Mais il en faut 60 pour une mise en vigueur de ses dispositions, notamment celle consistant en un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins. De fait, il manque une volonté politique forte pour conforter des règles internationales claires et établies visant à la protection de notre principal écosystème outre-mer. Il lui demande donc s'il peut initier cette grande politique maritime française.

Texte de la réponse

La Conférence des Nations unies sur les océans, co-organisée par la France et le Costa Rica, vise à renforcer la mobilisation internationale pour la préservation et l'utilisation durable de l'océan, conformément à l'Objectif de développement durable 14 des Nations unies. La France, en tant que nation maritime majeure avec des territoires ultramarins répartis sur trois océans, a une responsabilité particulière dans la protection de ces écosystèmes. Les territoires ultramarins abritent en effet une biodiversité marine exceptionnelle et jouent un rôle crucial dans la régulation du climat et la sécurité alimentaire. En ce qui concerne l'impulsion française sur la scène internationale, la France poursuit son action pour mobiliser l'ensemble des États membres de l'Union européenne et les inciter à signer le Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction - BBNJ) ouvert à signature depuis le 20 septembre 2023. Sur le plan national, la France a finalisé son processus avec la loi n° 2024-1018 du 13 novembre 2024 autorisant la ratification de l'accord. La France a déposé le 5 février 2025 aux Nations unies son instrument de ratification du traité BBNJ. Ce dépôt achève le processus français de ratification. L'engagement de la France pour la protection de l'océan se traduit également par le lancement, avec la Commission européenne, de la Coalition de la haute ambition pour le traité sur la biodiversité en haute mer (BBNJ) lors du One Ocean Summit organisé à Brest en 2022 et pendant la Présidence française de l'UE. Elle vise à rassembler les États en vue d'une mise en oeuvre du traité BBNJ et à les engager sur les aspects les plus ambitieux. 52 États ont rejoint cette initiative qui reste un outil important de mobilisation politique pour les travaux de préparation à la ratification. De même, le secrétaire d'État chargé de la Mer auprès du Premier ministre s'était rendu plusieurs fois au siège des Nations unies en 2023-2024, en présence de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et des organisations non gouvernementales de la High Seas Alliance. Dans le cadre d'un événement de la Coalition de haute ambition BBNJ, il a adressé un appel

solennel à la communauté internationale pour la ratification de ce traité vital pour l'Océan. Par ailleurs, l'adoption d'un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins ne fait pas l'unanimité au niveau international. A ce titre, l'autorité internationale des fonds marins travaille à l'élaboration d'un code minier régissant ces activités. Néanmoins, la France est membre d'une coalition de 32 Etats visant à promouvoir les stratégies de préservation des écosystèmes marins fragiles et l'adoption d'un moratoire. A l'échelle internationale, l'UNOC3 sera l'occasion de rassembler l'ensemble des représentants des gouvernements du monde entier et d'adopter collectivement des accords internationaux engageants pour la gestion durable des océans. Le ministre d'Etat, ministre des outre-mer sera présent à cet événement diplomatique majeur et portera - en lien avec les représentants des territoires ultramarins qui seront présents à Nice - un certain nombre d'enjeux : la lutte contre les algues sargasses, la protection des grands fonds marins, la protection des récifs coralliens, la lutte contre la pêche illicite, ou encore le développement des aires marines protégées. Un pavillon des outre-mer au sein de la zone verte de l'UNOC - espace ouvert au grand public - permettra de valoriser l'action des outre-mer en matière de protection des océans et sensibiliser sur les grands défis auxquels sont exposés ces territoires sur le plan maritime.

Données clés

Auteur : M. Marcellin Nadeau
Circonscription : Martinique (2e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4719
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 mars 2025, page 1344
Réponse publiée au JO le : 29 avril 2025, page 3122